



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 JUIN 2023

### **20230621\_CA08 - Travaux de Réhabilitation- Résidence Le Sablard – Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant maximum de 1 049 400 € auprès de la Caisse d'Epargne**

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mercredi 21 juin 2023 à 16 heures 30 dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

#### **Ont participé :**

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Sarah GENTIL, Marie HERNANDEZ, Catherine JARRY, Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrices

Messieurs Philippe CHADELAS, Rachid EL BOUTAYBI, Jean-Yves ESTOUP, Laurent GUERY, Serge JAMMET, Jean-Marie LAGEDAMONT, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Administrateurs

Monsieur Lionel ECLANCHER, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

#### **Absents excusés :**

Madame Samia RIFFAUD, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Xavier TRACOU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Messieurs Jean-Luc BONNET et Gérard RUMEAU, Administrateurs, ayant donné pouvoir à Monsieur REROLLE

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Monsieur Franck LETOUX, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame BOUCHER

Monsieur Eric SCHALTEGGER, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur JAMMET

Madame Danielle DUVALET, Administratrice

Messieurs Georges DAMIANO et Jean-François LANDRON, Administrateurs

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

#### **Absent :**

Monsieur Jacky BOUHIER, Administrateur

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,  
Vu l'opération de réhabilitation de la résidence Le Sablard,  
Vu la proposition de la Caisse d'Épargne à Limoges habitat de souscrire un emprunt d'un montant de 1 049 400 € avec les caractéristiques suivantes :

- Montant du contrat de prêt : 1 049 400 €
- Durée contrat de prêt : 20 ans
- Taux d'intérêt annuel : taux variable : Livret A + 0,30%
- Garantie : 50% Ville de Limoges et 50% Communauté Urbaine
- Frais de dossier : 0,10% du montant du prêt soit 1 049,40 €,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Autorise la Directrice générale à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt à intervenir avec la Caisse d'Épargne,
- Habilité la Directrice générale à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Formalités de publicité effectuées

le **27 JUIN 2023**

Pour extrait conforme,  
Limoges, le **27 JUIN 2023**  
LA PRESIDENTE  
Catherine MAUGUIEN-SICARD





**20230621\_CA08 - Travaux de Réhabilitation- Residence Le Sablard – Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant maximum de 1 049 400 € auprès de la Caisse d'Épargne**

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 087-278708516-20230621-20230621\_CA08-DE



En vue de la réalisation d'un contrat de prêt d'un montant maximum de 1 049 400 €, destiné au financement des travaux de réhabilitation de la résidence Le Sablard, il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Article 1 - DELIBERE

Madame la Directrice Générale est invitée à réaliser auprès de la Caisse d'Épargne un emprunt de 1 049 400 € maximum destiné à financer la réhabilitation de la résidence Le Sablard.

Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

- Montant du contrat de prêt : 1 049 400 €
- Durée contrat de prêt : 20 ans
- Taux d'intérêt annuel : taux variable : Livret A + 0,30%
- Garantie : 50% Ville de Limoges et 50% Communauté Urbaine
- Frais de dossier : 0,10% du montant du prêt soit 1 049,40 €

Article 2

Madame la Directrice générale de LIMOGES HABITAT est autorisée à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Épargne, et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

o

o

o